



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers municipaux

Question écrite n° 80867

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'un conseiller municipal dans une commune, siège d'un regroupement scolaire. L'intéressé est, par ailleurs, directeur de l'école élémentaire de ce regroupement. Elle lui demande si celui-ci peut être élu membre du syndicat intercommunal scolaire ayant compétence sur le regroupement et, éventuellement, président de ce syndicat intercommunal.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se reporter à la réponse à la question n° 13802 posée le 10 juin 2010.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80867

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2010, page 6528

**Réponse publiée le :** 24 août 2010, page 9346